

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**04-047-53**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)**

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu les articles 109 et 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À l'assemblée du 17 décembre 2007, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

**1.** Le chapitre 24 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) à l'égard de l'arrondissement de Verdun est modifié par le déplacement du « 960, rue Moffat (Faith Christian Center of Montréal / St. John the Divine » de la section intitulée « Lieux de culte » vers la section intitulée « Les habitations » de la liste des Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Verdun.

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 27 décembre 2007.